



## Résultats du sondage sur le cannabis : la population demande à la Ville la vigilance

(Mont-Tremblant, le 13 novembre 2018) – Ce sont 1 209 Tremblantois et Tremblantaises qui ont répondu au sondage portant sur la légalisation du cannabis entre le 25 septembre et le 12 octobre. Résultat : ils demandent à la Ville d'être vigilante et d'encadrer de façon sécuritaire les différentes facettes entourant la légalisation du cannabis.



« Quel beau taux de réponse! C'est évident que ce sujet interpelle nos citoyens et citoyennes. C'est important pour le Conseil de connaître ce que nos gens pensent, ce sondage est un outil supplémentaire pour notre réflexion qui nous permettra d'adopter un règlement en réponse aux préoccupations de nos contribuables. Nous adopterons le règlement à la séance du 17 décembre prochain », a souligné le maire, Luc Brisebois.

### Faits saillants du sondage

- 58 % des répondants demandent une réglementation plus sévère que celle du tabac.
- 77 % des répondants demandent à la Ville d'interdire la consommation du cannabis dans les espaces publics (parcs, rues, trottoirs, grands espaces publics) au même titre que l'alcool.
- 91 % des répondants désirent que la Ville instaure une zone avec interdiction de vente autour des écoles et des garderies.
- 51 % des répondants sont ouverts à l'idée de voir une succursale de vente de cannabis (SQDC) s'installer sur le territoire.
- 79 % des répondants souhaitent que la Ville se dote d'une réglementation sur les zones d'implantation de succursales.
- 55 % désirent que la Ville autorise les SQDC dans les zones commerciales et industrielles.

Les résultats du sondage sont disponibles sur le site Internet de la Ville au [villedemont-tremblant.qc.ca](http://villedemont-tremblant.qc.ca) > Ville > Mont-Tremblant vous informe > Sondage.

Rappelons que la *Loi sur le cannabis* (L.C. 2018, ch. 16) incombe aux municipalités de nombreuses responsabilités, dont celle d'établir un zonage pour la culture et la vente de cannabis. Elles sont aussi responsables, notamment, de mettre en application divers règlements liés à la consommation du cannabis en public et à la conduite avec les facultés affaiblies.